



**TNCDC**

**TABLE NATIONALE**

DES CORPORATIONS DE  
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

# COMPTE RENDU

## ÉTAT DE SITUATION COVID-19

3 juin 2020

[19 CDC présentes de 7 régions différentes]

# MOT DE BIENVENUE ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La TNCDC organise une rencontre hebdomadaire à la demande des CDC. La rencontre est enregistrée et sera disponible pour les membres du réseau.

Les objectifs de la rencontre sont de :

- + Transmettre de l'information pertinente pour le réseau et les organismes communautaires
- + Identifier des problématiques ou des questions pour lesquelles on souhaite obtenir des réponses plus précises
- + Partager les actions mises en place un peu partout et définir le rôle que jouent les CDC
- + Dégager les suites à donner pour les prochains jours/semaines

## SUIVI DE LA VIE ASSOCIATIVE

### + *Déroulement des rencontres hebdomadaires et thématiques*

On rappelle que l'on revient à l'horaire initial le mercredi, soit la rencontre du réseau de 14h00 à 15h00/15h30 afin de laisser suffisamment de temps d'échanges et de discussion. Tout juste avant, de 13h00 à 14h00, l'espace de discussion est conservé avec les nouvelles directions ou tout autre membre pour la mise à niveau des informations. Pour les rencontres thématiques, elles auront lieu selon les besoins des membres d'information et d'échanges sur des sujets spécifiques. Un sondage doodle sera envoyé afin de connaître la meilleure plage horaire. Par la suite, les détails seront communiqués lors des rencontres des membres du réseau le mercredi, mais aussi dans les communications officielles, comme l'infolettre du lundi et l'espace membre.

### + *Assemblée générale annuelle*

L'assemblée générale annuelle aura lieu sur la plateforme Zoom le vendredi 5 juin de 9h30 à 11h. Comme indiqué dans la convocation, il faut s'inscrire pour recevoir le lien pour participer à la rencontre. Votre présence est essentielle et attendue. Il sera d'ailleurs question de la révision du plan d'action dans le contexte extraordinaire de la COVID-19. L'ensemble des documents préparatoire à la rencontre sont tous disponibles sur l'espace membre de la TNCDC, dans la section *Rencontres nationales*.

### + *Formation sur l'utilisation de zoom et animation dynamique*

Suivant l'expression du besoin des membres, la TNCDC organise une série de formations sur l'utilisation de zoom et l'animation virtuelle qui s'adresse d'abord aux équipes de travail des CDC. Pour vous inscrire aux formations, visitez l'espace membre de la TNCDC (détails dans l'en-tête spécifiant les formations à venir) ou [sur cette affiche officielle](#).

### + *Rencontre thématique sur la formation*

Les difficultés entourant l'accès au PACME et l'obligation de tenir les formations au plus tard le 30 septembre alors que l'on anticipe des besoins de formation à plus long terme ainsi que l'opportunité de développer du contenu virtuel de formation pour tous amènent la TNCDC à inviter ses membres qui le souhaitent à échanger sur les possibilités d'arrimage de l'offre de formation des CDC. La rencontre aura lieu le 9 juin 2020 de 9h à 11h. Pour y participer, voici le lien zoom : <https://us02web.zoom.us/j/89648201027>

## POINTS D'INFORMATION

### + *Conférence de presse du RQ-ACA*

Le RQ-ACA a tenu une conférence de presse le mercredi 3 juin à 9h30. Dans le contexte de la mise à jour budgétaire à venir en juin, le mouvement a rappelé l'importance de l'action communautaire en tant que filet social du Québec et dénoncé le sous-financement chronique qui handicape les organismes dans la situation actuelle où les services doivent être réorganisés alors que les besoins des personnes vulnérables augmentent. On demande un rehaussement de financement pour soutenir les organismes dans le cadre de la crise actuelle dès le budget 2020-2021.

Le communiqué de presse est disponible sur le site Web du RQ-ACA : <http://bit.ly/2XXIRej>

Il est aussi possible de visionner la conférence de presse sur Facebook : <https://www.facebook.com/watch/live/?v=257281008823168>

### + *Sondage sur l'utilisation des outils technologiques :*

Il manque encore quelques données pour atteindre la saturation de l'information. Les CDC sont appelées à aller compléter le sondage sur leur utilisation des technologies numériques.

- + Un sondage long prenant environ une trentaine de minutes qui permet de recenser les outils numériques que vous utilisez, c'est le portrait de la situation

<https://fr.surveymonkey.com/r/PWBS99Y>

- + Le deuxième, un sondage-éclair, permet de documenter ce qui a changé dans votre utilisation des technologies numériques en lien avec la crise actuelle.

<https://fr.surveymonkey.com/r/PJ6WCJH>

### + *Recommandation du CA, pour les EPI*

Les organismes sont à se regrouper dans plusieurs régions pour former des groupes d'achat de matériel de protection individuelle. Si certains CISSS et CIUSSS fournissent du matériel aux organismes communautaires de leurs régions, il n'en demeure pas moins que la charge mentale et financière associée à la gestion de la qualité ou de la disponibilité des équipements ne devraient pas être imputée aux organismes communautaires. Ainsi, le conseil d'administration a résolu de solliciter la collaboration des autres regroupements nationaux afin que l'on demande que la santé publique ait la responsabilité de fournir gratuitement les équipements de protection individuelle pour tous les organismes communautaires dans l'ensemble des régions du Québec.

## SUIVI DES PROGRAMMES ET ANNONCES GOUVERNEMENTALES

RAPPEL : VOIR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET LA MISE À JOUR HEBDOMADAIRE DE L'ANALYSE DES MESURES GOUVERNEMENTALES [WWW.TNCDC.COM/COVID-19/](http://WWW.TNCDC.COM/COVID-19/)

### + *Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)*

C'est officiel : les CDC ne sont finalement pas admissibles au volet promoteur collectif. La TNCDC se questionne toutefois sur les motifs derrière la décision étant donné que les Chambres de commerce (dont le champ d'action n'est pas régional non plus) ont eu accès au fonds. On attend à cet effet une réponse du cabinet. Au final, plusieurs CDC ont pu bénéficier du remboursement des formations à 100% en passant par le volet entreprise géré localement et régionalement. Par contre, comme il n'y a plus de fonds disponible dans ce volet, la seule option qui demeure est le dépôt de demande dans le cadre des budgets normaux (avant la crise) qui

permet un remboursement jusqu'à 50% des dépenses de formations. Ainsi, une CDC de la région Chaudière-Appalaches partage qu'environ 400 demandes non traitées sont redirigées vers les programmes habituels alors que les enveloppes ne sont pas bonifiées. On recommande aux CDC de voir avec leur Chambre de commerce ou autre promoteur admissible au volet collectif de prendre en considération les besoins des OSBL dans leurs projets de formation.

#### + *Annnonce du ministère des Finances – assemblées générales*

Le ministère des Finances a publié un communiqué le vendredi 29 mai, pour clarifier les aspects légaux relatifs à la tenue des assemblées générales en contexte de crise sanitaire. En effet, il est affirmé dans le communiqué que les conseils d'administration disposent des pouvoirs nécessaires pour établir par règlement la date et les moyens de la tenue de leur assemblée annuelle. Si le moment de l'AGA est au-delà du délai de 4 mois après la fin de l'année financière, le conseil d'administration devra déposer un bilan financier intérimaire (pour les mois entre la fin de l'année financière et le moment de l'AGA). Une rencontre est prévue d'ailleurs jeudi avec le MTESS et pendant laquelle on s'assurera de la bonne compréhension du communiqué de presse. Pour un résumé de l'annonce et pour consulter l'annonce officielle, visitez notre site Web : <http://www.tncdc.com/2020/05/29/aga-obnl-assouplissement/>

## PÉRIODE D'ÉCHANGE

#### + *Groupe d'achats de matériel*

Il est véhiculé que les organismes communautaires peuvent utiliser les fonds d'urgence pour financer du matériel sanitaire, nécessaire pour se conformer aux consignes et directives de la santé publique, en matière de sécurité, face à la COVID. Or, force est de constater que ce n'est pas une réalité dans tous les territoires et que cela se fait à géométrie variable.

En effets, à titre d'exemple, des groupes de bases (au Bas-Saint-Laurent) se sont vu refuser leur demande d'achat groupé pour du matériel sanitaire, qu'ils avaient adressé aux fonds (provincial) disponibles pour les organismes en santé et services sociaux gérés par le CISSS.

C'est dans ces circonstances que les CDC, bien au fait des besoins des organismes de leur territoire, tentent de mettre sur pied des groupes d'achat. Le but étant de permettre aux organismes de faire des économies d'échelles, des achats écoresponsables et solidaires auprès d'entreprises de leur territoire, mais aussi d'obtenir les meilleurs prix et ainsi réduire les coûts relatifs à l'acquisition de ce matériel, pour les organismes.

Toutefois, à la lumière des témoignages des CDC, il demeure un défi pour les démarches collectives, qui prennent la forme de groupe d'achat, d'être admissible à ces fonds d'urgence. En effet, les CDC espéraient bénéficier du fonds d'urgence à l'appui communautaire (fédéral), pour financer ces initiatives, mais il semble que cela ne soit pas possible. Dans la mesure où les CDC ne sont pas toutes capables de recevoir un soutien de Centraide (pas de numéro de charité) alors on les réfère au fond de la Croix-Rouge. L'organisation canadienne reconnaît la pertinence de leur demande, mais celle-ci sort du cadre et ne correspond pas aux critères du fait que les CDC n'offrent pas des services directs aux personnes. Les démarches de certaines CDC sont éloquentes de complexité et d'aller-retour d'un intermédiaire à un autre.

À titre d'exemple, La CDC de Marguerite D'Youville s'est fait rediriger vers la Croix-Rouge, par son Centraide local, alors qu'elle n'est pas non plus admissible aux programmes de la Croix-Rouge. Elle a décidé de se tourner vers sa MRC (donataire reconnu) pour obtenir du soutien.

Les CDC de la Montérégie Ouest, ont reçu pour leur part des informations contradictoires : un conseiller de Centraide leur a affirmé qu'ils n'étaient pas admissibles pour des achats groupés, alors qu'un courriel aux gestionnaires du fonds d'urgence leur a affirmé le contraire.

Les CDC du Kamouraska et des Grandes-Marrés, au Bas-Saint-Laurent, se sont fait dire (par téléphone) que leur projet d'achat groupé est plus que pertinent, mais que les mécanismes d'attribution des fonds ne permettent pas de financer ce genre de demandes. On leur a recommandé d'écrire à la Croix-Rouge, pour soumettre leur situation. Elles ont reçu un message générique qui ne répondait finalement pas à leur questionnement.

Les CDC du Kamouraska et des Grandes-Marées ont fait savoir que le groupe d'achat avait également la volonté, de fournir en EPI, une partie de la population la plus vulnérable et qui n'a pas les moyens de s'en procurer. Certains citoyens se voient actuellement refuser le droit de circuler dans l'espace public, parce qu'ils ne portent pas d'équipement sanitaire (dans certaines épiceries, ou autres services). Cette situation préoccupe de nombreux organismes.

Par ailleurs, on comprend que dans certaines régions, tous organismes reçoivent du matériel sanitaire de leur CISSS ou CIUSSS, qu'ailleurs, ce matériel est réservé aux organismes qui offrent des services « prioritaires », alors que dans d'autres régions encore, aucun groupe ne reçoit de matériel de la part de leur centre de santé. Ce n'est pas simple de s'y retrouver, pour les groupes, qui doivent assumer la charge mentale et financière associée à la gestion de la qualité et de la disponibilité des équipements.

Finalement, alors qu'elles étaient aussi à la recherche de solution pour financer leurs achats groupés, certaines CDC ont plutôt obtenu des dons d'entreprises privées, soit en matériel, en don ou en collaboration, pour acheter leur matériel. Cette solidarité, bien que très généreuse et accueillie à bras ouverts, témoigne de la lenteur à recevoir les fonds sur le terrain et met aussi en évidence que lorsque les fonds arrivent directement sur le terrain, sans intermédiaire, l'efficacité est au rendez-vous.

#### + *Accès et utilisation des fonds d'urgence-rétroaction du terrain*

La TNCDC participera à un échange avec le Collectif des fondations contre les inégalités dont l'objectif sera de partager nos constats du déploiement des fonds d'urgence. Il ne s'agit pas ici de faire un portrait rigoureux avec des statistiques sur l'utilisation des fonds, mais bien de faire ressortir les constats généraux : les bons coups, les difficultés rencontrées et les enjeux qui en découlent.

- + Dans l'absence ou l'attente du déploiement du soutien gouvernemental, les fonds d'urgence on permit de répondre rapidement aux besoins d'urgence dès le début de la crise.
- + Les fondations se sont révélées rapidement être conscientes de l'urgence et leur action a été plus proactive et plus rapide. Les demandes ont pu être déposées et analysées rapidement, ce qui a permis un soutien financier à brève échéance.
- + Ouverture des fondations pour adapter les fonds à la lumière des commentaires. Cela s'est toutefois resserré dans le cadre du FUAC (fédéral),
- + En contrepartie, les courts délais ont aussi été un enjeu pour les organismes (ex. 9 jours pour déposer à Centraide dans Chaudières-Appalaches) alors que la priorité est accordée à la réponse aux besoins d'urgence immédiats.

- + À l'occasion, on se questionne sur l'objectivité de l'analyse des demandes. Si les fonds pouvaient par exemple être accessibles aux organismes non-accrédités par Centraide, il apparaît évident que les liens déjà créés avec les organismes déjà soutenus ont favorisé ces derniers. Par ailleurs, lors du refus de demande, il pouvait être difficile de connaître les raisons motivant la décision.
- + Les organismes ont dû faire face à une absence d'arrimage et de complémentarité de différents fonds. Il était difficile de s'orienter adéquatement vers le bon fonds et souvent il était impossible de déposer un même projet dans différents fonds pour avoir un montage financier complémentaire et adéquat. Les critères se multipliant d'un fonds à l'autre, de même que les dates limites ou obligations, au final les organismes ont perdu beaucoup de temps à s'y retrouver et à réaliser les différentes démarches administratives.
- + Les organismes ont parfois eu des difficultés à s'assurer d'être admissibles au fonds d'urgence selon qu'ils aient ou non un numéro de charité. Les trajectoires de fonds étant différents selon le type d'OSBL et la flexibilité des fonds régionaux étant différente, il était difficile de s'y retrouver.
- + Le regroupement de divers fonds au sein de Centraide a eu un effet positif en créant une seule porte d'entrée. Ceci dit, le cumul des critères des différents fonds n'a pas nécessairement permis de répondre aux objectifs initiaux, en plus de restreindre l'accès aux fonds. Par exemple, le soutien en persévérance scolaire de la FLAC a été versé à Centraide alors que les besoins du territoire avaient déjà été identifiés, mais de concordait plus avec les critères d'admissibilité du fonds.
- + L'ajout de soutien du gouvernement fédéral à complexifier davantage l'accès aux fonds, surtout que les dates limites pour utiliser le soutien financier a souvent été trop rapprochée alors que les besoins s'inscrivent à plus long terme. Plusieurs vagues de fonds et de démarches sont donc à reprendre.
- + La capacité de faire les demandes est variée selon les organismes plus ou moins outillés et plus ou moins dans l'urgence. Ainsi, certains organismes ont été chercher beaucoup de financement alors que d'autres sont passés sous la table.
- + Les appels de projets rapides ont aussi créé une compétition entre les organismes. Dans plusieurs cas d'ailleurs les projets collectifs (par exemple via une CDC) n'étaient pas admissibles alors que c'est le type de projet qui est le plus porteur et structurant pour les milieux.

#### **Position des CDC**

- + Rôle majeur de transfert de l'information sur les différents fonds
- + Réponse aux questions ou référence des organismes communautaires
- + Plusieurs CDC ont accompagné les organismes dans le dépôt des demandes de financement.
- + Plusieurs CDC ont été interpellées par les comités d'analyse des demandes pour valider les besoins et s'assurer que les retombées soient concrètes. Certaines CDC ont toutefois exprimé un fort malaise à recommander ou non des projets de leurs membres.

#### **Pour un futur fonds d'urgence**

- + L'idéal est de soutenir directement les organismes sous forme de dons afin de leur laisser la latitude d'utiliser les fonds pour répondre aux besoins qui se présentent.
- + Soutenir les organismes communautaires reconnus, ayant ou non un numéro de charité.

- + Ne pas craindre le dédoublement, faire confiance aux organismes : nulle demande ne sera faite si l'organisme n'en a pas besoin !
- + Permettre la prolongation des délais pour dépenser les sommes reçues.
- + Si les besoins d'urgence et de services directs aux personnes (alimentation, hébergement, soutien aux personnes âgées) ont été rapidement répondus, des besoins importants demeurent en ressources humaines, en matériel et en soutien à la reprise des activités de l'ensemble des organismes communautaires. On s'attend par ailleurs à une forte augmentation des besoins partout en lien avec la crise économique et des finances publiques, de même que l'arrêt de soutien d'urgence aux personnes à venir.
- + Importance de remettre de l'avant le rôle de l'État dans l'investissement dans les services publics d'abord pour répondre aux besoins des personnes vulnérables.

[TNCDC.COM/COVID-19](https://www.tncdc.com/COVID-19)

**COVID-19**  
Centre de documentation  
de la TNCDC

